Union Syndicale Régionale
la cgt
Pôle Emploi
Pays de la Loire

3995

Nantes, le 2 avril 2010

« Quand on veut tuer son chien…
On dit qu'il a la rage ! »

Le 10 février 2010 lors du CEt, la Direction nous affirme que « le taux d'aboutement sur les lignes directes employeurs ne dépassent pas 60% ». Comment est calculé ce chiffre puisqu'il n'y a plus de renvoi sur un standard ou sur le PAG ? Mystère…

Souvenez-vous… ça n'est pas si vieux, un employeur qui souhaitait joindre l'ANPE avait à sa disposition un standard téléphonique (dont le numéro était disponible sur les pages blanches ou jaunes) et un numéro de ligne directe qui basculait sur le standard lorsqu'il était occupé. Il y avait même souvent 2 agents de programmés sur le service employeur pour chacune des équipes.

Souvenez-vous… un conseiller était reconnu parce qu'il était en mesure d'effectuer « l'intermédiation » entre des D.E. et des entreprises dont il connaissait les modes de recrutements et les conditions de travail.

Oubliez tout ça ! Les projets de la DG sont clairs : le 3995 doit permettre de tendre rapidement vers 60 % de prise en charge des appels entrants entreprises.
Au-delà, il faut « dématérialiser les échanges » grâce à DOL Express pour atteindre 35 % des offres déposées sur pole-emploi.fr et permettre un accès étendu à la banque de CV.

Bien sûr, la DG nous sert un discours sur la simplification pour l'agent, la réduction des activités de saisie sur site et l'intérêt de « centrer les équipes professionnelles sur des activités à forte valeur ajoutée pour les entreprises ».
Après nous avoir vendu pendant 15 ans, la « plus value » des équipes professionnelles, seules les plus « rentables » seraient amenées à perdurer, pour le reste, on nous explique maintenant que le géographique est plus pertinent !

Demain dans les agences évoluées en « agences commerciales », les tâches « placement » vont se limiter à l'accueil, l'IDE/PPAE (entretien unique), PAE2… et… et quoi d'autres à part contrôler les D.E. (sur l'authenticité de leur papier, l'acception d'une ORE, d'une prestation…) ?
Demain sur des plateformes spécialisées, des agents seront formés en quelques jours pour assurer un service dont les horaires d'ouverture sont appelés à évoluer au-delà des 35H par semaine (source DG).
Les agents ne se sont d'ailleurs, pas bousculés pour candidater sur la plateforme 3995 régionale. ..

Dès lors, comment imaginer, demain, une classification des emplois assise sur une haute qualification des agents avec des tâches réalisées aussi rabougries et peu valorisantes ?
Comment imaginer qu'un conseiller puisse valider (via une VAE) un titre professionnel de Conseiller en Insertion professionnelle ?

Pour la CGT, la DG aspire à offrir aux entreprises un véritable « self service patronal » où chaque employeur pourra librement saisir son offre et rechercher lui-même les profils qui l'intéressent. Où est la mission de service public qui vise à « lutter contre la sélectivité du marché du travail, contre les exclusions, les discriminations… » ?

La CGT considère de plus les projets de la DG comme contraire au légitime droit des agents à une véritable qualification, seule garantie de délivrance d'un service public de qualité aux usagers et de salaires satisfaisants pour les personnels.

Tous les syndicats dénoncent les dangers de ces projets. La CGT prendra toute sa place dans ce combat. Aidez nous à convaincre l'intersyndicale de la nécessité de passer rapidement à l'action !

Pour nous contacter, s'abonner aux tracts ou adhérer : syndicat.cgt-paysdeloire@pole-emploi.fr